

QU'EST-CE QU'UN SAVS?

Le **SAVS** est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui par ses interventions, vous accompagne dans la réalisation de vos projets et vise à soutenir l'autonomie à domicile et dans la vie sociale.

Le **SAVS** est un service géré par l'APF dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, autorisé et financé par le Conseil Général du Gers.

POUR QUI?

Le **SAVS** s'adresse à des personnes :

- ♦ Adultes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.
- ♦ Vivant à domicile sur le département du Gers.
- ♦ Ayant un projet de vie qui nécessite un accompagnement pluridisciplinaire.
- ♦ Formulant une demande écrite à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- ♦ Ayant obtenu une décision favorable (orientation **SAVS**) de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

POURQUOI?

Nous pouvons vous accompagner pour :

- ♦ Obtenir des droits et des moyens financiers spécifiques.
- ♦ Mettre en place des moyens techniques de compensation.
- ♦ Gérer le quotidien.
- ♦ Vivre une vie sociale et relationnelle choisie.
- ♦ Elaborer un projet lié à la formation et à l'emploi.
- ♦ Bénéficier d'un soutien psychologique.
- ♦ Vivre dans un lieu de vie adapté.
- ♦ Obtenir des informations liées au soin.

L'équipe intervient au domicile, sur vos lieux de vie et ce, dans tout le département.

Aucune participation financière ne vous est demandée sur les prestations assurées par les professionnels du **SAVS**.

L'équipe de professionnels :

Alain **GUICHE**
Directeur

Karine **LEBLOND**
Comptable

Nathalie **JAMBU**
Secrétaire

Irma **GOZZETTI**
Assistante -
Sociale

Loïc **CHAUVET**
Educateur -
Spécialisé

Pauline **CAMMAS**
Psychologue

Lise **BEQUER**
Ergothérapeute

Chargé d'insertion professionnelle régional :

Vincent **HIVERNAT**